

car le président n'a pas le pouvoir de nommer des commissaires sans le consentement du congrès. Il fallait donc attendre le prochain congrès pour nommer des commissaires, et après la négociation du traité, il aurait fallu le faire ratifier par le sénat des Etats-Unis, de même que par le parlement canadien, de sorte que des mois après la réunion du congrès, un nouveau parlement élu selon la constitution aurait pu se prononcer sur le traité, sans qu'il fût nécessaire d'abrèger inconstitutionnellement la durée de l'ancien parlement.

La raison que donne le gouvernement, pour avoir dissous le parlement n'est donc pas la vraie raison. C'est une insulte à l'intelligence du pays que de lui dire que le parlement a été dissous, afin de soumettre à une chambre fraîchement élue, un traité qui ne pouvait pas être négocié avant la convocation du prochain congrès en décembre prochain, et la nomination de commissaires.

Les événements ultérieurs donnent encore plus de force à ma prétention. Les élections ont eu lieu le 5 mars. La chambre s'est réunie le 29 avril. Dans l'intervalle, des commissaires sont allés à Washington. Ils n'y sont pas allés tout à fait officiellement, ou, à tout événement, ils n'y ont pas été reçus en leur qualité officielle. Sans doute qu'il leur est loisible d'y aller et de discuter ces questions avec M. Blaine et avec qui que se soit à Washington ; mais ils ne pouvaient pas agir comme plénipotentiaires, comme commissaires chargés de négocier un traité avec les représentants des Etats-Unis. Cela n'était pas en leur pouvoir, et ils n'étaient pas revêtus de ces fonctions. Cette démarche n'était qu'un autre acte de la comédie jouée par le gouvernement pour faire croire au peuple que la dissolution signifiait quelque chose, qu'on en appelait au peuple sur cette question de réciprocité, pour que le résultat des négociations ne fût pas soumis à une chambre moribonde.

Non, M. l'Orateur, le but de cette dissolution était tout simplement de devancer l'opinion publique.

Le Canada était occupé à discuter une question d'une importance vitale, à laquelle la population portait un intérêt considérable. Si le gouvernement s'était soucié, comme il le devait, des intérêts du peuple, s'il avait voulu connaître son opinion et sa volonté, il nous aurait donné tout le temps nécessaire pour bien approfondir la question qui nous occupait ; mais le gouvernement n'a pas jugé à propos de donner au peuple le temps de bien considérer le pour et le contre du projet qui lui était soumis dans son intérêt, et il décida de dissoudre *ex-abrupto* le parlement, pour extorquer un verdict par la surprise, et devancer l'opinion publique. Nous sommes donc ici aujourd'hui pour examiner cette question ; pour découvrir, s'il est possible, quels ont été les motifs du gouvernement, et tâcher de savoir ce qu'il entend faire.

Les honorables ministres ont prétendu être en faveur de la réciprocité, et c'est avec ce programme qu'ils se sont présentés devant le peuple.

Sur les bancs de l'opposition, il y a un certain nombre de députés favorables à la réciprocité, qui ont été élus comme tels, qui veulent la réciprocité absolue. Du côté de la droite un certain nombre de députés ont été élus comme favorisant une politique de quasi-réciprocité. C'est ce programme qu'ils ont adopté, et ils ont réussi à faire croire à leurs électeurs que le gouvernement avait l'intention d'obtenir la réciprocité, qu'il était sincère dans

ses efforts, et que, s'il était maintenu au pouvoir, il l'obtiendrait aussi bien que ses adversaires.

La grande majorité des membres de cette chambre a donc été élue soit directement comme partisans de la réciprocité, soit indirectement comme partisans du gouvernement, et cependant, favorables à la réciprocité.

Je ne doute pas non plus que le gouvernement soit aussi en faveur d'une certaine réciprocité. Depuis plusieurs années, les ministres sont partisans d'une réciprocité spéciale, et il n'est que juste de l'admettre.

Mais ce qu'il est important de savoir, c'est quelle sorte de traité de réciprocité le gouvernement peut obtenir. Si le gouvernement ne favorise qu'une sorte de réciprocité, s'il met fin aux négociations sous prétexte qu'au delà, la réciprocité ne serait pas acceptable, nous sommes dans cette position-ci : cette réciprocité que le gouvernement ne veut pas accepter, est-ce que le peuple ne préférerait pas l'avoir, plutôt que de n'en pas avoir du tout ?

Le gouvernement en viendra à comprendre que s'il veut négocier un traité de réciprocité quelconque, il lui faudra prendre la position prise dès le début par le parti libéral. Il est en son pouvoir d'obtenir un traité de réciprocité—et nous serons heureux de l'y aider—mais seulement aux conditions offertes par le parti libéral. Il ne l'obtiendra à aucune autre condition ; s'il refuse d'en venir là, il pourra essayer de négocier un traité, mais il ne réussira pas. Il n'y a aucune raison pour croire qu'il est possible d'obtenir un traité à d'autres conditions que celles posées par le parti libéral.

M. BOWELL : Dites-nous quelles sont ces conditions.

M. CHARLTON : Cela n'est peut-être pas poli, mais je ne le dirai pas. Je ne crois pas que les ministres eux-mêmes soient d'accord sur ce qu'ils veulent. Le Secrétaire d'Etat est plus avancé dans ses opinions que le ministre des douanes, et je ne doute pas qu'il y ait d'autres variantes dans le cabinet ; et il se peut qu'en ce moment le gouvernement cherche à se renseigner. J'espère qu'il saura mieux ce qu'il veut lorsqu'il aura reçu les réponses aux circulaires qu'il envoie à tous les manufacturiers du pays, pour leur demander jusqu'à quel point le libre-échange avec les Etats-Unis affecterait leur genre particulier d'affaires.

M. BOWELL : Vous nous direz peut-être ce que vous voulez.

M. CHARLTON : Je vous le dirai avant de terminer, mais vous ne me croyez peut-être pas. Je puis cependant affirmer que le gouvernement et le ministre des finances trouveront l'opposition sincèrement disposée à leur aider à obtenir tout traité qui sera de nature à développer notre commerce avec les Etats-Unis. Nous serons heureux de donner notre aide au ministre des finances. Nous mettrons de côté tout esprit de parti et tout avantage que nous pourrions espérer, pour l'aider à obtenir tout ce qu'il pourra dans l'intérêt du pays ; mais nous lui demandons en retour d'imiter notre abnégation, de mettre de côté tout esprit de parti, et de ne tenir compte que des motifs dont nous prétendons être animés, c'est-à-dire, l'avantage des meilleurs intérêts du pays.

Nous lui demandons d'obtenir un traité de réciprocité, et s'il ne peut pas l'obtenir aux conditions